

COMMUNE DE MAUBEC



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 12 avril 2025

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 19 septembre 2024 sous réserves d'incidents

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Arrondissement d'APT

Canton de CHEVAL-BLANC

Communauté d'agglomération

Luberon monts de Vaucluse

MAIRIE DE MAUBEC

450 Grande Rue

84660 MAUBEC

04.90.76.92.09

contact@mairiemaubec-luberon.fr

AVIS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

Projet de plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) des infrastructures routières relevant de la commune de Maubec

Par application des articles L.572-1 à L.572-11 du Code de l'environnement, la commune de Maubec est chargée d'identifier les zones bruyantes liées à ses infrastructures de transports terrestres et d'établir un plan de prévention bruit dans l'environnement (PPBE).

Les cartes de bruit des infrastructures de transports terrestres du territoire de Maubec ont été arrêtées



Ecrit par Echo du Mardi le 19 septembre 2024

par arrêté préfectoral. Ces cartes sont consultables sur le site Internet des services de l'État dans le Vaucluse à l'adresse suivante : <https://www.vaucluse.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Transition-ecologique-et-prevention-des-risques/Lutte-contre-les-nuisances-sonores/Bruit-des-infrastructures-de-transport/La-directive-europeenne-sur-le-bruit/Quatrieme-echeance/Cartes-de-bruit-strategiques-des-grandes-infrastructures-routieres-et-ferroviaires-4eme-echeance>

Sur la base de ces cartes, un projet de PPBE a été élaboré pour les infrastructures de transports terrestres relevant de la commune de Maubec.

Le public peut prendre connaissance de ce projet de PPBE entre le 19 septembre (à partir de 9H) et le 20 novembre 2024 (jusqu'à 12H) à l'adresse suivante : <https://www.mairiemaubec-luberon.fr/?p=254051&preview=true>

Les observations peuvent être formulées par courriel avec la mention PPBE à l'adresse suivante : contact@mairiemaubec-luberon.fr

3955758